



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 décembre 2019 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA19 13 0305

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA19 13 306

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA19 13 0307

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2019 À 9 H.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2019 à 9 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 9 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Quatre citoyens font des interventions. À 9 h 52, la période de questions est terminée.

CA19 13 0308

APPROUVER, RENOUVELER ET REFUSER LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2022, ET APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION EN DÉCOULANT.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, la demande de reconnaissance de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard;

de renouveler, pour cette même période, les demandes de reconnaissance des sept (7) organismes à but non lucratif suivants :

- Association régionale de pétanque Bourassa;
- Chorale Alpini de Montréal;
- Club Toastmasters de Saint-Léonard;
- Concertation en sécurité alimentaire de Saint-Léonard;
- La Société Saint-Vincent de Paul de Montréal;
- Ligue de Tennis de Saint-Léonard;
- Regroupement interculturel Saint-Léonard;

d'approuver le projet de convention en découlant;

et de refuser la demande reconnaissance de l'organisme Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Section Henri-Bourassa).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1190219024

CA19 13 0309

ADOPTION DU PLAN D'ACTION ENFANTS ET FAMILLES 2020-2024 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le Plan d'action enfants et familles 2020-2024 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1190219020

CA19 13 0310

AUTORISER LE DÉPÔT DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE AU PARC HÉBERT ET D'UNE CAGE DE FRAPPEUR AU PARC GIUSEPPE -GARIBALDI AINSI QUE DE REMPLACEMENT DES TERRAINS SYNTHÉTIQUES DU STADE HÉBERT ET DU COMPLEXE SPORTIF SAINT-LÉONARD, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES (PISE) 2019-2021.

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme des installations sportives extérieures (PISE).

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser le dépôt de projets d'aménagement d'un terrain synthétique au parc Hébert, d'une cage de frappeur au parc Giuseppe-Garibaldi et de remplacement des terrains synthétiques du stade Hébert et du complexe sportif Saint-Léonard, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures (PISE) 2019-2021.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à participer financièrement aux projets et d'en assumer les frais d'exploitation et d'entretien.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.03 1193451003



CA19 13 0311

PROMOTION DE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME « EN AFFAIRES ON RÉCUPÈRE! » QUI S'ADRESSE AUX INSTITUTIONS, COMMERCE ET INDUSTRIES (ICI) DANS LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION RESPONSABLE DE LEURS MATIÈRES RÉSIDUELLES.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De promouvoir la participation au programme « En affaires on récupère! » qui s'adresse aux institutions, commerces et industries (ICI) dans la mise en place d'une gestion responsable de leurs matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.04 1197281005

CA19 13 0312

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES DE NETTOYAGE ET DE TONTE DE GAZON – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 18-16753 – LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC. – 143 389,53 \$ PLUS LA VARIATION DU POURCENTAGE DE L'IPC.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De renouveler le contrat avec LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC. pour la fourniture de services de nettoyage et de tonte de gazon, appel d'offres numéro 18-16753, pour l'année 2020, au montant maximal de 143 389,53 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1198192004

CA19 13 0313

MODIFICATION DU FINANCEMENT – OCTROI DE CONTRAT – PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2019 - PHASE II – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 102-161 – ROXBORO EXCAVATION INC. – 5 557 000,81 \$.

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé le 6 mai 2019, par la résolution numéro CA19 13 0102, à ROXBORO EXCAVATION INC., pour le programme de réfection routière 2019 - Phase II, appel d'offres numéro 102-161, pour une dépense maximale de 5 557 000,81 \$, soit 5 292 381,73 \$, le prix de la soumission, augmenté de 264 619,09 \$, à titre de budget de contingences;

ATTENDU QUE la quantité de trottoirs à réaliser pour certaines rues a été sous-évaluée;

ATTENDU QUE cette sous-évaluation devra être corrigée en réaffectant certaines quantités dédiées à de la réfection de chaussée vers les travaux de réfection de trottoirs;

ATTENDU QUE le réaménagement des quantités par item prévues au contrat n'a pas d'impact sur la nature du contrat et est sans impact budgétaire;

ATTENDU QUE la modification de l'aspect financier du dossier décisionnel est requise afin d'imputer adéquatement les dépenses aux bons règlements d'emprunts et aux bonnes catégories d'actifs.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De modifier l'aspect financier du dossier décisionnel de l'octroi du contrat à ROXBORO EXCAVATION INC., pour le programme de réfection routière 2019 - Phase II, appel d'offres 102-161, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1193693005

CA19 13 0314

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 2 000 \$ À CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL ET À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder une aide financière totalisant 2 000 \$ à Centraide du Grand Montréal et à la Société canadienne de la Croix-Rouge, soit une somme de 1 000 \$ chacun.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1190219025

CA19 13 0315

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À MOISSON MONTRÉAL INC. DANS LE CADRE DE SA CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ à Moisson Montréal inc. dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1190219026



CA19 13 0316

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1194821002

CA19 13 0317

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1194868011

CA19 13 0318

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2247 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020).

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 4 novembre 2019;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2247 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1193022006

CA19 13 0319

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2249 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2020).

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 4 novembre 2019;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2249 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1193022007

CA19 13 0320

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2250 INTITULÉ : RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET IMPOSANT UNE COTISATION.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 21 novembre 2019;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :



D'adopter le règlement numéro 2250 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1193022008

CA19 13 0321

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2251 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 985 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 4 novembre 2019;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2251 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 4 985 000 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

De décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1193022013

CA19 13 0322

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2252 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 925 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 4 novembre 2019;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2252 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 925 000 \$ pour des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs.

De décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1193022014

CA19 13 0323

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2253 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS ET D'ACQUISITION DE BÂTIMENTS.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 4 novembre 2019;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2253 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments et d'acquisition de bâtiments.

De décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1193022015

CA19 13 0324

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2254 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 350 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE PETITS ÉQUIPEMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 4 novembre 2019;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



D'adopter le règlement numéro 2254 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 350 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements et d'équipements informatiques.

De décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1193022016

CA19 13 0325

AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE 2144, O-15 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de décembre 2019 en pièce jointe au sommaire décisionnel numéro 1195021017 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-15 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de décembre 2019.

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1195021017

CA19 13 0326

ADOPTION DE L'ORDONNANCE 2247, O-1 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DU TARIF APPLICABLE POUR L'UTILISATION DES SALLES DE LA BIBLIOTHÈQUE PAR L'UNIVERSITÉ DU TROISIÈME ÂGE DURANT L'ANNÉE 2020.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2247, O-1 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation des salles de la bibliothèque par l'Université du troisième âge durant l'année 2020, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (2247).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1195021013

CA19 13 0327

ADOPTION DE L'ORDONNANCE 2247, O-2 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DU TARIF APPLICABLE POUR L'UTILISATION D'UNE SALLE AU PAVILLON WILFRID-BASTIEN PAR AL-ANON MONTRÉAL DURANT L'ANNÉE 2020.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2247, O-2 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation d'une salle au pavillon Wilfrid -Bastien par Al-Anon Montréal durant l'année 2020, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (2247).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1195021014

CA19 13 0328

ADOPTION DE L'ORDONNANCE 2247, O-3 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DU TARIF APPLICABLE POUR L'UTILISATION D'UNE SALLE AU PAVILLON PIRANDELLO PAR NARCOTIQUES ANONYMES QUÉBEC DURANT L'ANNÉE 2020.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2247, O-3 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation d'une salle au pavillon Pirandello par Narcotiques Anonymes Québec durant l'année 2020, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (2247).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1195021015



CA19 13 0329

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5685, PLACE DES FONDATEURS – LOT NUMÉRO 1 333 884 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 novembre 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-24 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5685, Place des Fondateurs, lot numéro 1 333 884 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1194871024

CA19 13 0330

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – ENSEIGNE RATTACHÉE – 9480, BOULEVARD LACORDAIRE – LOT 5 322 204 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 novembre 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-29 visant l'installation d'une enseigne rattachée à la façade du bâtiment situé au 9480, boulevard Lacordaire, lot numéro 5 322 204 du cadastre du Québec, dans la zone C08-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1195909027

CA19 13 0331

NOMINATION DE QUATRE (4) MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De nommer les quatre (4) membres du comité consultatif d'urbanisme ci-après énumérés, pour une période d'un (1) an, soit du 3 décembre 2019 au 2 décembre 2020 :

- madame Ekaterina Frank;
- madame Suzanne De Larocheville;
- monsieur Daniel Marro;
- monsieur Felice Torre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1193385015

CA19 13 0332

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 5 NOVEMBRE 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1193385014

CA19 13 0333

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du conseiller Mario Battista et de la conseillère Lili-Anne Tremblay, conseiller et conseillère d'arrondissement, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1193022019



CA19 13 0334

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 20 h 9, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2020.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 2 décembre 2019